

Assemblée primaire de la Municipalité

12 juin 2023

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 59 personnes. Elle se tient à la grande salle du complexe polyvalent.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée primaire. Elle accueille, en particulier :

- M. Benoît Chuard : représentant de la fiduciaire Nofival

Excusés : Mme Jennifer Cettou, conseillère communale

Mme Gaëlle Vernay, vice-juge

M. Julien Richard, juge

M. François Schoch

Elle remercie les employés communaux et les secrétaires pour le travail assidu accompli tout au long de l'année. Elle remercie également ses collègues du Conseil.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 12.12.2022
2. Comptes 2022
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2022
4. Transformation et extension du Foyer St-Jacques : cautionnement solidaire
5. Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables
6. Informations
7. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12.12.2022

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est adopté sans remarque particulière.

2. Comptes 2022

Mme La Présidente prend la parole pour la présentation des comptes 2022. Chacun a pu prendre connaissance des chiffres, ainsi que du message introductif rédigé par la caissière-comptable dans le journal des trois tours, sur le site ou directement au bureau communal.

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique dans quelle mesure les investissements ont été financés par des ressources propres. Il est de 54,86%.

Dette nette par habitant

L'endettement net par habitant s'élève à CHF 444.--. Il est considéré comme faible.

Investissements

Les investissements nets se montent à CHF 2'577'336.40.

L'assemblée peut voir quelques images et chiffres détaillés des investissements, notamment :

- Les panneaux photovoltaïques
- La réfection des chemins agricoles
- Le chantier TDH-Les Paluds
- Le chantier du bras

Fonctionnement

Marge d'autofinancement	CHF	1'386'558.29
Amortissement net	CHF	907'833.40
Financement spécial et reporté au bilan (eau potable et déchets)	CHF	56'786.56
Réserve de politique budgétaire	CHF	60'000.—
Excédent de revenus	CHF	361'938.33

Il est relevé que les charges d'exploitation 2022 sont plus élevées de CHF 450'000.—par rapport au budget. Cela provient principalement des subventions et des contributions versées à des collectivités publiques. La commune n'a pas de marge de manœuvre.

Au niveau des revenus d'exploitation, la grosse augmentation provient des revenus fiscaux bien plus élevés qu'en 2021 et également des subventions cantonales concernant les charges liées.

Bilan

Fortune	CHF	10'463'071.11
---------	-----	---------------

Mme la Présidente passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur les comptes.

3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2022

La parole est donnée à M. Benoît Chuard de la fiduciaire Novifal. Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2022

Deux scrutatrices sont nommées : Maryline Jacquier et Steven LaDu.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les comptes 2022 par 58 oui et une abstention.

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour la confiance envers le Conseil communal et la caissière-comptable pour le travail consciencieux effectué.

4. Transformation et extension du Foyer St-Jacques : cautionnement solidaire

La Fondation St-Jacques regroupe l'ensemble des communes du district de St-Maurice depuis 1987. Elle a été créée pour répondre aux besoins de la population âgée.

Projet de transformation et d'extension :

Capacité actuelle de 33 lits en chambre individuelle et 30 lits en chambres doubles à dans le futur projet 85 lits en chambre individuelles. Il n'y aura plus de chambre double.

Création de 11 appartements à encadrement médico-social de 2 ½ et 3 ½ pièces.

Mise en place d'une structure de jour.

L'assemblée prend connaissance des plans.

Le projet définitif est devisé à Fr. 26'000'000.--, après déduction de Fr. 4'000'000.-- de subventions cantonales.

Afin de pouvoir procéder à l'emprunt nécessaire pour effectuer les travaux, la Fondation St-Jacques doit obtenir le cautionnement solidaire par l'ensemble des communes du district. La caution est la garantie demandée par l'établissement bancaire qu'en cas de cessation de paiement de la fondation, les communes répondront à sa place à l'engagement financier.

Il est à préciser que le risque, dans le cas d'un tel cautionnement, peut être qualifié de faible, la fondation disposant de revenus importants issus du paiement des journées par les résidents et des subventions cantonales et communales.

L'influence du montant du cautionnement sur les finances communales paraît devoir être qualifiée d'extrêmement faible pour le ménage communal : pas d'amortissement, pas de réserve à prévoir, sans incidence sur la capacité d'emprunt.

Notre commune cautionne solidairement :

- Fr. 6'000'000.-- depuis 1987 pour la construction du Foyer St-Jacques à St-Maurice

- Fr. 11'170'000.-- depuis 2008 pour la construction du Foyer Ottanel à Vernayaz.

A ce jour, le montant total des emprunts figurant aux comptes de la Fondation s'élève à Fr. 8'000'000.--.

M. Staehli demande le nombre d'habitants sur le district. Statistique de 2019 : un peu plus de 14'000 habitants.

A la question : acceptez-vous le cautionnement solidaire de CHF 26'000'000.-- du crédit de construction pour la transformation et l'extension du Foyer St-Jacques ?

L'assemblée répond par 58 oui et une abstention.

5. Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables

M. Richard fait un bref bilan des subventions attribuées en 2022 concernant les vélos électriques et le CECB+.

Résultats

Vélos électriques subventionnés majoritairement utilisés pour des loisirs et en remplacement de vélos musculaires et non de voitures, ce qui n'était pas l'objectif du conseil, donc abolition de cette subvention.

CECB+ : échos positifs : décision de maintenir la subvention dans la durée.

Les réflexions ont eu lieu avec la commission énergie afin de moderniser le programme de subventionnement dans le domaine de l'énergie

- Comparaison avec d'autres programmes de subventionnement dans les communes de la région
- Identification des priorités

Résultats

- Financement à accorder prioritairement pour l'assainissement des bâtiments, par rapport à la mobilité et à l'adaptation au changement climatique
- Facilité d'utilisation pour l'administration communale
- Augmentation de l'enveloppe dédiée aux subventions énergie

Proposition pour 2023 :

- Nouveau programme de subventionnement couplé au Programme Bâtiments proposé par le Canton
- La commune verse un pourcentage de la subvention cantonale pour certaines mesures du Programme Bâtiments
- Le contrôle des dossiers est effectué par l'administration cantonale
- Une demande de subvention doit être effectuée avant le début des travaux
- La subvention pour les CECB + existante est maintenue : 50% du coût, maximum CHF 1'000.-

M. Richard précise que le règlement a été préavisé favorablement par le canton. Il procède à la lecture et à l'explication de chaque article.

M. Staehli demande si le conseil a pensé à une période transitoire en attendant la validation du règlement. Le Conseil a effectivement prévu une période transitoire pour le début de l'année 2023 pour autant que le règlement soit accepté ce soir par l'assemblée primaire et homologué par le canton.

Qu'en est-il des panneaux photovoltaïques ? La commission a fait un choix ciblé pour les subventions. Concernant les photovoltaïques, le conseil à adhérer à la proposition de Chablais Agglo afin de proposer aux citoyens un appel d'offres groupé pour ce service.

M. Staehli propose une inscription d'hypothèque légale en cas de changement de propriétaire. M. Richard indique que ce n'est pas nécessaire car ces dossiers sont contrôlés et suivis strictement par le Canton.

M. Carthoblaz demande le montant prévu au budget pour 2023 : l'enveloppe est de CHF 60'000.--.

M. Dupuis demande si la subvention rentre en ligne de compte pour le changement d'une ancienne pompe à chaleur. Non, la subvention est attribuée au changement d'énergie fossile. M. Richard ne peut que le féliciter d'avoir déjà mis une PAC.

A la question :

Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables ?

L'assemblée répond par 53 oui et 5 abstentions.

6. Informations

Travaux du Bras

La fin des travaux est prévue pour juillet. Les riverains ont la possibilité de participer aux séances de chantier.

Selon M. Dupuis, la fin du chantier est prévue pour octobre d'après le planning reçu le 1^{er} juin. M. Jordan s'en informera.

Règlement des eaux

Suite à la dernière séance d'information, les calculs sont en cours de contrôle par un bureau privé. La procédure suit son cours.

Gastrovert à Daviaz

La commune profite de la mise en place de Gastrovert à Vérossaz pour en installer un sur Daviaz vers la déchetterie. Les citoyens de Daviaz ont été avertis et la mise en service aura lieu le 20 juin 2023.

Déchetterie Vérossaz

Un accord a été trouvé avec la Commune de Vérossaz afin que les citoyens de Daviaz puissent amener leur déchet à Vérossaz. Il en va de même pour les citoyens de Vérossaz. M. Jordan rappelle que la déchetterie de Daviaz doit être fermée car elle n'est pas conforme à la zone.

Programme d'intégration

Chacun a reçu un flyer d'information du groupe « Tous ensemble » concernant le programme d'intégration. M. Solioz rappelle que ce groupe n'est pas seulement pour les étrangers mais également pour tout un chacun.

Horodateurs

Ils seront mis en service à partir du 1^{er} août 2023.

Carte prépayés MobiChablais

Afin d'encourager l'utilisation du bus Mobichablais, une carte prépayée sera en vente au guichet communal, à partir du lundi 3 juillet et jusqu'au 31 octobre. Cette carte donnera droit à 11 courses, dont une offerte par les TPC. Une seule carte par personne sera vendue au guichet communal puisque celle-ci est rechargeable dans les gares AOMC de Monthey et d'Aigle. La commune a décidé de financer la moitié du coût pour encourager la fréquentation du bus.

Concrètement : pour les titulaires d'un abonnement ½ tarif des CFF et les jeunes de moins de 16 ans, la carte de 11 courses coûtera Fr. 12.-- et pour les utilisateurs sans abonnement particulier Fr. 15.--.

7. Divers

Organisation pour jeunes ados

Mme Jaquier demande si la commune a prévu une organisation pour les jeunes ados. Mme la Présidente explique que plusieurs fois, la commune a tenté l'organisation d'un groupe mais ceux-ci sont toujours tombés à l'eau. Elle prend toutes les bonnes idées.

Terrain de foot de la place des fêtes

Mme Ruppen interroge la commune sur la pose du terrain synthétique qui, selon elle, induit beaucoup de bruit aux propriétaires voisins. Elle a peur que cette situation dégénère.

M. Richard explique le processus entrepris concernant ce terrain synthétique, à savoir :

- un règlement a été rédigé avec des horaires allant dans le sens des citoyens, soit
- interdit d'utilisation de 20h30 à 07h30. Par contre, pas de restriction entre les heures de midi en raison des enfants de la crèche et de l'UAPE.
- rappel que les citoyens peuvent en tout temps faire appel à la police.

Il indique que cette place est une place de fête et une cour d'école. Cet emplacement a toujours été dédié au foot même avant le terrain synthétique.

Il relève également que la police n'a pas été appelée durant la première partie de l'année.

Mme Ruppen demande aussi ce qu'il en est concernant la pose d'une cantine pour l'organisation d'un festival car il semble que ce ne soit plus possible avec la pose de ce terrain.

Mme la Présidente et M. Saillen expliquent qu'il y a la possibilité de mettre une plus petite tente. La question s'est posée : est-ce qu'on prend en compte une manifestation qui a lieu tous les 30 ans ou on favorise l'espace pour la jeunesse. Le Conseil a jugé utile la réfection de cette cour telle quelle est aujourd'hui.

Mesdames Ischy et Zeli reprennent les propos de Mme Coutaz et indiquent que le bruit du ballon est absolument insupportable. Le Conseil est conscient que c'est une cour d'école et qu'il y a du bruit et a essayé de faire au mieux concernant le voisinage.

Impôt : encaissement par le Canton

M. Barman demande si la commune va suivre la demande du Canton concernant l'encaissement des impôts. Mme la Présidente indique attendre encore des compléments notamment au niveau de l'indexation. Renseignement sera pris si la décision revient au Conseil ou à l'Assemblée primaire.

La parole n'est pas demandée. Mme la Présidente clôt la séance et invite l'assemblée à partager un verre au café Central.

Séance levée à 20h20

La Présidente :
Sylviane Coquoz

La Secrétaire :
Sandra Mariétan